

Newsletter

Numéro 29 / 28 février 2017

Chères et chers membres du groupe parlementaire CAIRE+
Chères et chers parlementaires,

Nous profitons de cette newsletter du groupe parlementaire CAIRE+ pour vous souhaiter une belle session printanière. Ce début d'année 2017 s'est révélé particulièrement menaçant pour les thématiques liées à la santé sexuelle et reproductive et aux droits y afférents. Une des premières mesures du nouveau président des Etats-Unis Donald Trump a en effet été de réintroduire et même de durcir la règle du bâillon mondial (plus connue sous le nom de « Global Gag Rule »), ce qui aura de sérieuses conséquences sur la santé mondiale. De nombreuses initiatives ont été prises depuis: 300 parlementaires européen-ne-s ont notamment signé une déclaration de haut niveau en signe d'opposition (voir les rubriques *Actualités* et *Savoir*).

Cette prochaine session parlementaire nous donnera l'occasion d'aborder une multitude de thèmes qui nous tiennent à cœur. Le Conseil des Etats a notamment décidé hier de ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Quant au Conseil national, il se penchera sur des questions de discrimination (--> voir *Actualités* ci-après). Nous vous convions très cordialement à la prochaine séance du groupe parlementaire CAIRE+, lors de laquelle nous discuterons des possibilités d'application des recommandations de la CEDAW pour combattre efficacement la violence à l'égard des femmes (--> voir *Agenda*).

Actualités

- A l'occasion de notre session hivernale, le groupe parlementaire CAIRE+ a discuté en petit comité de la **mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable en Suisse** avec ses actuels responsables, Andrea Ries de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et Till Berger de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). La Suisse traverse actuellement une phase de transition, au cours de laquelle les implications de chacun-e doivent être clarifiées: une étude de fond s'apprête à définir qui est compétent pour quel type d'objectif, et à identifier les lacunes. Au vu du rapport déjà existant consacré aux premières démarches de la Suisse en vue de la réalisation de l'agenda 2030 de développement durable, il est clair qu'il sera crucial d'agir dans les domaines de la santé et de l'égalité femme-homme. Les consultations prévues au cours du printemps 2017 devraient permettre de soumettre des propositions concrètes à ce sujet et de procéder à des ajustements. La Suisse est en effet invitée à mettre elle aussi en application l'ensemble des ODD sur le plan fédéral, dont l'objectif numéro 3 sur la santé et le bien-être, et l'objectif 5 relatif à l'égalité des sexes.

➤ [Rapport de la Suisse concernant la mise en œuvre de l'agenda 2030](https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/44879.pdf)
<https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/44879.pdf>

- Une des premières décisions du nouveau président des Etats-Unis Donald Trump a été de réintroduire et même de durcir la règle du bâillon mondial ou « Global Gag Rule » (voir la rubrique *Savoir*), ce qui a provoqué des réactions immédiates sur la scène internationale. De nombreux membres du groupe parlementaire CAIRE+ ont signé une déclaration de haut niveau, paraphée par plus de 300 parlementaires européens. 420 organisations non gouvernementales de pays du monde entier ont également signé un document contre cette règle du bâillon mondial. Quant au gouvernement hollandais, il a lancé l'initiative de financement global « She decides », qui devrait permettre aux projets mis en danger par cette mesure américaine d'être malgré tout menés à bien. Une conférence internationale sur cette question est programmée à Bruxelles le 2 mars prochain, organisée conjointement par les gouvernements belges, hollandais, suédois et danois.
 - [Initiative de financement global « She decides »](https://www.shedecides.com/)
 - [Déclaration politique de haut niveau Keeping our Promises to Women and Girls](http://pai.org/wp-content/uploads/2017/02/Signatories-to-High-Level-Statement-Final.pdf)
 - [Déclaration des ONG](http://pai.org/wp-content/uploads/2017/02/GGR-CSO-Statement-list-of-orgs_020217-1.pdf)
 - [Communiqué de presse de SANTE SEXUELLE Suisse](https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2017/02/170202_MM_Gag-Rule-Trump_f.pdf)
- En cette session de printemps, le Conseil national votera sur un **postulat d'Yvonne Feri relatif à l'analyse de la situation des femmes réfugiées**. Une alliance de soutien à cette question s'est créée l'année passée, et a demandé au Parlement d'accepter le postulat précité. Les organisations impliquées s'accordent pour dire qu'une étude de la situation des réfugiées s'avère nécessaire, en particulier en ce qui concerne leur prise en charge et leur placement. Cette requête est notamment appuyée par Terre des Femmes Suisse, SANTE SEXUELLE Suisse, Amnesty International, la Ligue suisse de femmes catholiques, les Femmes évangéliques suisses et le bureau des Femmes juristes suisses.
 - [Postulat d'Yvonne Feri](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20163407)
- Le Conseil des Etats a voté le 27 février pour la ratification de la *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes*, aussi appelée **Convention d'Istanbul**. Celle-ci a été adoptée en 2011 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et est entrée en vigueur en 2014. 22 états l'ont ratifiée depuis. Si la Suisse l'a signée, elle doit encore se prononcer sur sa ratification. La Convention d'Istanbul a pour but de protéger les victimes de violences et d'obliger les coupables à rendre des comptes. Elle prévoit des mesures de prévention, de prise en charge, d'aide et de protection des droits, et englobe toute forme de violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, qui est un sujet sensible en Suisse: en 2015, 17'297 délits de ce type ont été répertoriés par la police, et 75 % des homicides enregistrés cette année-là ont eu lieu dans la sphère domestique.
 - [Convention d'Istanbul en français](#)
 - [Informations du Conseil de l'Europe sur la Convention d'Istanbul](#)
 - [Informations du BFEG sur la violence domestique](#)
- Le Conseil national votera le 17 mars prochain sur l'initiative parlementaire de Matthias

Reynard « **Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle** ». Ce texte vise à compléter la disposition existante du Code pénal luttant contre la discrimination raciale, afin de l'étendre à la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Le Centre suisse de compétence pour les droits humains a en effet procédé à une étude exhaustive des discriminations sur mandat du Conseil fédéral. Publié en juillet 2015, son rapport de synthèse constate qu'il existe en Suisse de nombreuses lacunes en matière de protection contre les discriminations, et que les cas de dénigrement et d'incitation à la haine en raison de l'orientation ou de l'identité sexuelle ne sont pas couverts en tant que tels par le droit pénal. Ce rapport propose également des recommandations concrètes pour mieux protéger ces groupes de population contre la discrimination.

- [Rapport de synthèse du CSDH](#)
http://skmr.ch/cms/upload/pdf/160526_etude_discrimination_rapport_synthese.pdf

Agenda

- Lors de sa rencontre du 15 mars 2017, le groupe parlementaire CAIRE+ abordera le sujet de la **violence envers les femmes** et discutera des mesures politiques à prendre pour assurer une meilleure protection contre ce type de délits en Suisse. En novembre dernier, le Comité de l'ONU pour l'élimination de toute forme de discrimination de la femme a adressé des recommandations concrètes à la Suisse, suite au processus d'examen. Nous nous y intéresserons de plus près en débattant des possibilités de mise en œuvre de ces recommandations, et évoquerons la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dont la ratification sera prochainement à l'ordre du jour au Parlement. Cette séance aura lieu:

Date:	le mercredi 15 mars 2017 , de 13h15 à 14h30
Lieu:	Palais fédéral, Berne, salle de réunion 2

Intervenante: Luzia Siegrist, spécialiste en violence domestique au Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)

Plus d'informations et inscriptions: susanne.rohner@sante-sexuelle.ch

- Le 2 mars prochain la **conférence internationale « She decides »** sera organisée conjointement par les gouvernements belges, hollandais, suédois et danois à Bruxelles. Les ministres discuteront des mesures politiques et financières possibles pour faire face aux conséquences de la Global Gag Rule
 - [She Decides Conference](#)
<https://www.shedecides.com/what-governments-can-do.html>
 - [Communiqué de presse](#)
<http://www.government.se/press-releases/2017/02/sweden-belgium-the-netherlands-and-denmark-will-hold-the-she-decides-conference-in-brussels-on-2-march-2017/>
- La 61^e **Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW)** se tiendra du 13 au 24 mars 2017 à New York. Elle traitera cette année de l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en mutation, avec comme thèmes associés les défis et réussites en matière d'implémentation des objectifs du Millénaire pour le développement chez les femmes et jeunes filles, et comme thématique émergente l'autonomisation des femmes indigènes. Une délégation suisse participera à

cette commission après avoir consulté en amont diverses personnes concernées.



- [Commission de la condition de la femme](http://www.unwomen.org/fr/csw)
<http://www.unwomen.org/fr/csw>
- [61^e session de la CSW](http://www.unwomen.org/fr/csw/csw61-2017)
<http://www.unwomen.org/fr/csw/csw61-2017>
- Du 3 au 8 avril, New York accueillera la 50^e session de la **Commission de la population et du développement** sur le thème « Changing population age structures and sustainable development ». La mission principale de la CPD consiste à veiller à l'application du programme d'action de la conférence onusienne sur la population et le développement du Caire, qui sert de référence au groupe parlementaire CAIRE+.
 - [Commission de la population et du développement](http://www.un.org/en/development/desa/population/commission/index.shtml)
<http://www.un.org/en/development/desa/population/commission/index.shtml>

Savoir

La règle du bâillon mondial (Global Gag Rule) des USA

La règle du bâillon mondial (« Global Gag Rule » ou Mexico City Policy en anglais) spécifie qu'aucun moyen financier du gouvernement américain ne peut aller à des organisations non gouvernementales qui proposent des informations et des prestations en lien avec les interruptions de grossesse, ou qui prennent position à ce sujet. Cette règle a été appliquée pour la première fois en 1984 sous Ronald Reagan. Le nouveau président des Etats-Unis Donald Trump l'a réintroduite et même durcie, puisqu'elle ne concerne plus uniquement les organisations actives dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive ou du planning familial, mais qu'elle s'étend aussi à tous les services spécialisés en santé globale. Ainsi, certaines organisations internationales, qui œuvrent par exemple contre le VIH/Sida ou pour la santé maternelle, et qui étaient jusqu'ici financées par le programme de santé globale du gouvernement américain, se retrouvent aujourd'hui directement touchées. On leur refuse désormais des fonds, et ce même si elles disposent d'apports financiers tiers pour soutenir leurs projets en lien direct ou indirect avec l'interruption de grossesse. Cette nouvelle loi a non seulement des conséquences désastreuses pour les droits des femmes, mais également pour leur santé. L'expérience a démontré par le passé que la règle du bâillon mondial ne diminuait en aucun cas le nombre d'interruptions de grossesse, mais qu'elle limitait l'accès à la contraception et aux prestations du domaine de la santé reproductive, ce qui entraîne au final une augmentation du nombre de grossesses non désirées, et par conséquent d'interventions à risques.

- [Commentaire International Planned Parenthood Federation](http://www.ippf.org/global-gag-rule)
<http://www.ippf.org/global-gag-rule>

Contact

Pour toute question, merci de contacter **Susanne Rohner**, responsable Advocacy à **SANTÉ SEXUELLE Suisse**, qui s'occupe du secrétariat du groupe parlementaire CAIRE+: susanne.rohner@sante-sexuelle.ch www.sante-sexuelle.ch Tél. 031 311 44 08

SANTÉ SEXUELLE Suisse
SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz
SALUTE SESSUALE Svizzera

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre newsletter trimestrielle, vous pouvez vous retirer de notre liste de diffusion en écrivant à l'adresse susmentionnée.